

DESTINATAIREBureau
SYNDICAT U.N.S.A.**NOTE D'INFORMATION****OBJET : VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DES PROFESSIONNELS DES ETABLISSEMENTS DE SANTE**

Le Président de la République a annoncé, lundi 12 juillet, vouloir s'engager dans la voie d'une vaccination obligatoire contre la COVID-19 du personnel, quel que soit leur statut et métier, exerçant dans les établissements et structures de santé.

Sous réserve de l'approbation prochaine d'une loi par le Parlement, cette disposition est susceptible de s'appliquer dès la **mi-septembre**, à **l'ensemble des professionnels intervenant sur l'un des sites des Hôpitaux Civils de Colmar** (Pasteur, Pasteur 2, Centre Pour Personnes Agées, Centre Thérapeutique de Jour, centre de formation des professions paramédicales...).

C'est pourquoi, il est recommandé :

- pour les professionnels s'étant fait vacciner contre la COVID-19 dans un lieu de vaccination extérieur aux Hôpitaux Civils de Colmar (centre de vaccination de ville ou autre établissement de santé, pharmacies, cabinets médicaux ou infirmiers...), de transmettre au Service de Santé au Travail, un justificatif de son statut vaccinal de préférence par courriel à l'adresse vaccination@ch-colmar.fr ou par courrier interne.
Depuis le 27 mai 2021, tous les bénéficiaires d'un régime d'assurance maladie français peuvent obtenir leur attestation de vaccination certifiée, de façon autonome et sécurisée, depuis le téléservice mis en place par l'Assurance Maladie: <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> ;
- pour les personnes disposant d'un certificat de rétablissement après une contamination par la COVID-19, et ne pouvant, **pour cette raison**, initier leur vaccination que 3 mois après le début de la COVID-19, sont invitées à transmettre celui-ci au Service de Santé au Travail à la même adresse ;
- **pour les professionnels à ce jour non-vaccinés, d'initier leur vaccination. Pour ce faire les Hôpitaux Civils de Colmar mettent à disposition, dès la semaine du 19 juillet, un centre de vaccination à la salle Duhamel. Les créneaux de rendez-vous sont diffusés chaque semaine par note d'information.**

Pour toutes questions médicales sur la vaccination contre la COVID-19 (calendrier de vaccination pertinent, contres indications éventuelles...), le Service de Santé au Travail peut être contacté au **2 40 85**.

Le Directeur des Hôpitaux Civils :

Signé

Jean-Michel SCHERRER